

### Section 4.—Réserves monétaires

**Réserves de la Banque du Canada.**—L'*Annuaire* de 1936, fait, à la p. 929, la ventilation des réserves d'or canadiennes détenues par le gouvernement de 1905 à 1934. La Banque du Canada détient ces réserves d'or depuis mars 1935 en vertu de la loi sur le fonds du change (chap. 60, 1935) en vigueur depuis juillet 1935. Ces réserves, évaluées au prix courant du marché de l'or, figurent sous le poste "réserve" du côté de l'"actif", au tableau 1, p. 0000. Comme l'explique le renvoi du tableau, sous l'empire du décret sur le fonds du change du 30 avril 1940, les réserves d'or de la Banque du Canada ont été transportées au compte du fonds du change, mais la Banque n'est plus requise de maintenir une réserve d'or égale à non moins de 25 p. 100 du total de son passif-billets et de son passif-dépôts au Canada.

**Réserves monétaires des banques à charte.**—Jusqu'en mars 1935, les réserves monétaires ayant cours légal au Canada étaient constituées en partie de billets du Dominion et en partie de monnaie et matières d'or et de monnaie divisionnaire, y compris la monnaie ainsi détenue par les banques elles-mêmes et en dépôt aux réserves centrales d'or. Pour autant que ces réserves étaient effectivement de l'or ou des billets du Dominion garantis par de l'or et tant que le Canada gardait l'étalon-or, ces réserves étaient sujettes à l'expansion et à la contraction qu'étaient susceptibles de produire des importations ou exportations d'or monnayé nécessitées par la balance canadienne de paiements internationaux.

Lors de l'établissement de la Banque du Canada, les banques à charte y transportèrent leurs réserves d'or au Canada et de billets du Dominion en échange de dépôts à la Banque du Canada et de billets de celle-ci. Les banques à charte devaient dorénavant maintenir des réserves de cette nature égales à 5 p. 100 au moins de leurs passif-dépôts au Canada. Depuis lors, en conséquence, les réserves-or garantissant la monnaie et le crédit des banques sont commises à la garde de la banque centrale, sous réserve des dispositions du décret de 1940 sur le fonds du change, comme l'explique la section 1, p. 0000 sous la rubrique "Banque du Canada".

#### 26.—Moyenne annuelle des réserves monétaires des banques à charte, 1942-1951

NOTA.—Les chiffres, au million près, sont fournis par la Banque du Canada. Les réserves monétaires comprennent les billets de la Banque du Canada et les dépôts qui y sont faits. Les chiffres de 1926-1941 figurent à la p. 992 de l'*Annuaire* de 1946.

Année	Moyenne annuelle des chiffres quotidiens	Moyenne annuelle des chiffres de fin de mois	Année	Moyenne annuelle des chiffres quotidiens	Moyenne annuelle des chiffres de fin de mois
1942.....	342,000,000	340,000,000	1947.....	670,000,000	665,000,000
1943.....	423,000,000	413,000,000	1948.....	771,000,000	705,000,000
1944.....	538,000,000	527,000,000	1949.....	746,000,000	748,000,000
1945.....	603,000,000	593,000,000	1950.....	755,000,000	754,000,000
1946.....	672,000,000	673,000,000	1951.....	791,000,000	783,000,000

### Section 5.—Change étranger

**Taux du change.**—Le dollar canadien, adopté comme unité monétaire du Canada en 1857, équivalait aux 15/73 de la livre sterling; en d'autres termes, la livre avait une valeur au pair de \$4.866 en argent canadien, valeur qu'elle a gardée, sauf quelques petites fluctuations entre les points de l'or d'importation et d'exportation.